

APML 033 337 26 P 0015

8.5 Politique de la ville Habitat Logement

Dossier n° APML 033 337 26 P 0015

Demandeur : RIEHL Sandra

Représentée par :

Mandataire : HUMAN LOCATION LANGON

Adresse du Logement : 23 Rue de la Liberté -
33210 PREIGNAC

Date dépôt : 17/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE RELATIF A UNE AUTORISATION DE MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT

ACCORD APRES REALISATION DES TRAVAUX

Au titre des articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du code de la Construction et de l'Habitation

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de PREIGNAC,

VU la demande préalable d'autorisation de mise en location déposée le 17/07/2026 par l'Agence HUMAN LOCATION LANGON, mandataire du bailleur, Mme RUEHL Sandra pour la mise en location du logement situé au n°23 Rue de la Liberté 33210 PREIGNAC, enregistrée par la Commune de Preignac sous le numéro APML 03333726P0015.

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération 050-2019 du Conseil Municipal en date du 08/07/2019

Vu l'arrêté municipal APML03333726P0015 en date du 30/07/2026, notifié le 31/07/2026 et soumettant à conditions de travaux l'obtention de l'autorisation préalable de mise en location pour le bien sis 23 Rue de la Liberté - 33210 PREIGNAC

Considérant la facture de M BOCQUIER Jérôme Chauffage Ventilation Climatisation 2 Bis le Lapin 33430 BAZAS, reçue en Mairie le 03/08/2026, portant sur l'entretien de la chaudière à gaz effectué le 21/11/2025 ;

Considérant les photographies reçues en Mairie le 03/08/2026 montrant l'installation d'un détecteur de fumée neuf dans la pièce principale ;

Considérant la photographie reçue en Mairie le 03/08/2026, montrant l'installation d'une signalétique identifiant la vanne de coupure gaz.

Considérant que selon les éléments visibles, déclaratifs et disponibles, le logement satisfait aux exigences de sécurité et de salubrité en matière d'habitation et qu'il ne semble pas pouvoir porter atteinte à la santé et à la sécurité des futurs occupants,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de mise en location du logement 23 rue de la Liberté - 33210 PREIGNAC est **ACCORDEE**.

Article 2 :

Cette autorisation devra être suivie d'une mise en location sous deux ans à partir de sa notification sans quoi cette dernière sera considérée comme caduque et le bien locatif en question devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation préalable de mise en location.

Article 3 :

Elle devra être renouvelée à chaque nouvelle mise en location, relocation et adjointe au bail.

Article 4 :

En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux du logement, l'autorisation en cours de validité pourra être transférée au nouveau propriétaire qui devra effectuer une déclaration de transfert auprès des services de la Mairie.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et le cas échéant affiché ou notifié conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Preignac.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- la sous – préfecture par télétransmission
- Agence HUMAN LOCATION LANGON 28 Avenue Thiers 33100 BORDEAUX
- Mme RIEHL Sandra Riviera les jardins Immeuble N ZI APPT 478 ABIDJAN COTE D'IVOIRE

Preignac, Le 06/08/2026.
Le Maire



Thomas FILLIATRE